Zeitschrift: Défis / proJURA

Herausgeber: proJURA

Band: 3 (2005)

Heft: 10: L'immobilier dans l'Arc jurassien

Artikel: Politique familiale : le rôle des administrations publiques en tant qu'entreprises de référence

Autor: Marti Gigon, Karine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824096

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Politique familiale

le rôle des administrations publiques en tant qu'entreprises de référence

L'arrivée d'un enfant dans la famille est souvent un temps propice à la réflexion. Réflexion sur des choix de vie, des priorités et des aménagements de tous ordres.

Deux conceptions de vie nous viennent rapidement à l'esprit et s'affrontent: travailler? Ne pas travailler? Quel est le meilleur choix pour le bien-être des enfants, du/de la conjoint-e et pour soi-même?

Il n'existe pas de réponse toute faite à cette problématique.

Travailler ou s'arrêter?

Les femmes qui travaillent recherchent l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale; celles qui ont décidé de rester au foyer espèrent trouver l'harmonie et le bien-être pour leur famille. Donc, une mère qui reste au foyer le fait le plus souvent pour ses enfants, une mère qui travaille aussi!

Et si les parents revendiquaient davantage?

Soucis et tiraillements sont des réalités dans lesquelles beaucoup de familles se débattent. Prise en charge des enfants, coûts prohibitifs et manque de place dans les crèches et autres unités d'accueil pour écoliers, horaires scolaires multiples, vie professionnelle, vie familiale, autant de sujets qui nous touchent et avec lesquels nous nous débattons au quotidien. La réalité sociale et politique n'est pas suffisamment favorable aux familles. Alors, comment expliquer que les revendications des parents ne soient pas plus présentes?

Si l'on établit la liste des revendications parentales, cinq domaines sont incontournables:

- un véritable congé maternité (qui entrera enfin en vigueur le 1er juillet 2005);
- l'accueil et la prise en charge extra familiale des enfants;
- les pratiques dans le travail (aménagements d'horaires, congés parentaux);
- une fiscalité plus favorable aux familles et des allocations familiales adaptées;
- la répartition au sein de la famille des tâches ménagères et éducatives.

Un point est d'actualité: les pratiques dans le travail. Le monde change, lentement, mais il change. Constatant que les administrations publiques ont un rôle moteur dans l'évolution des pratiques de l'économie privée, la Conférence Suisse des Déléguées à l'Egalité (ci-après CSDE) a analysé la politique familiale des administrations cantonales, fédérale et de quatre grandes villes. Les résultats de cette étude ont été publiés récemment; on peut y découvrir, notamment, un classement des administrations analysées selon un indice pro-famille.

En bref, l'étude de la CSDE examine les normes relatives au congé de maternité et de naissance, au congé parental et d'adoption, au congé en cas de maladie des enfants, ainsi qu'aux allocations familiales et pour enfants en vigueur à la Confédération, dans les vingt-six cantons et dans quatre grandes villes (Zurich, Berne, Lausanne et Winterthour).

Malgré les progrès, des discriminations subsistent

En ce qui concerne le **congé de maternité**, la plupart des administrations publiques vont au-delà des 14 semaines acceptées en votation le 26 septembre 2004 et paient en outre le salaire entier. Dans une minorité d'entre elles, la durée du paiement du salaire est fonction de la durée de l'engagement, ce qui se solde par une inégalité de traitement des futures mères. A la fin du congé de maternité, une bonne moitié des employeurs étudiés accorde un **congé parental non payé** (variant entre 16 semaines et 2 ans), les mères et les pères bénéficiant dans 10 administrations seulement d'un traitement égal à cet égard.

Dix cantons prévoient expressément la possibilité du **travail à temps partiel** après la naissance d'un enfant, dont la moitié pour les seules mères. Tous les employeurs du secteur public ou presque accordent un **congé de naissance pour les pères et des jours de congé en cas de maladie d'un enfant**, quoique d'une durée différente.

Huit cantons continuent à connaître la disposition discriminatoire selon laquelle le père a automatiquement droit aux **allocations pour enfant** lorsque les deux parents travaillent. Quelques can-

Par
Karine Marti Gigon

Lic. en sciences économiques

tons sont toutefois en train de changer cette pratique critiquée par le Tribunal fédéral. La plupart des cantons octroient, outre les allocations pour enfants, d'autres allocations familiales.

Les administrations romandes en tête de classement

L'indice pro-famille (IPF) calculé sur la base de ces régimes permet de comparer les administrations étudiées. On trouve au bas du classement les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Glaris avec 4 points sur 20, les cantons du Tessin et de Genève occupant le peloton de tête avec respectivement 15 et 19 points. Le Jura se positionne en milieu de classement avec 9 points. Autre constat: les administrations publiques ayant un bureau de l'égalité présentent un indice plus élevé que celles qui n'en ont pas. Les administrations romandes sont plus favorables à la famille que les administrations alémaniques. En revanche, la capacité financière des cantons n'a pas d'incidence sur les régimes de congé parental.

L'étude montre que les politiques pratiquées dans les cantons considèrent depuis longtemps déjà comme nécessaire un congé de maternité payé en faveur des employées cantonales. Mais elle met aussi en évidence la situation très inégale des salarié-e-s entre eux: le fait d'être occupé dans une administration implique des chances bien meilleures de concilier profession et famille. Les femmes travaillant dans l'économie privée sont moins bien loties.

La CSDE voit l'impérative nécessité d'agir dans les administrations à deux niveaux: instauration d'un congé de maternité indépendant de la durée de l'engagement et mise en œuvre de l'arrêt du Tribunal fédéral concernant le paiement des allocations pour enfants également aux mères. Des améliorations s'imposent dans la plupart des administrations publiques s'agissant de la conciliation effective de la vie professionnelle et de la vie familiale, c'est-à-dire pour le congé parental et les possibilités offertes aux mères et aux pères de travailler à temps partiel.

La CSDE souhaite avec cette étude sensibiliser les employeuses et employeurs – pas uniquement du secteur public – sur l'importance de réglementations favorables à la famille. ■

Liens utiles

L'étude est téléchargeable sur www.equality.ch